

**Ecole maternelle du Val d'Autize et école élémentaire Albert Servant
ARDIN**

CONSEIL D'ECOLE n°1

8 novembre 2018

Présents :

Catherine FOUET (directrice de l'école maternelle), Emmanuelle FOUCHER (directrice de l'école élémentaire), Sylvie COURTIN, Karine GUILLOT, Marie PEROTTEAU (enseignantes) ;

Mesdames POUSSARD et BERNAUDEAU, monsieur COUTANT (conseillers municipaux en charge des affaires scolaires) ;

Mesdames HAYE Nadège et COUE Aline (représentantes titulaires des parents d'élèves de l'école maternelle), mesdames MORNET Florence et BAUCHY Magali (représentantes suppléantes des parents d'élèves de l'école maternelle).

Mesdames BRIN Laure, DUBIN Nelly et DUPONT Audrey (représentantes titulaires des parents d'élèves de l'école élémentaire), mesdames FOUQUET Perrine, MARTINEAU Stéphanie et SARU Jennifer (représentantes suppléantes des parents d'élèves de l'école élémentaire) ;

Madame Sophie RENAUNET (Directrice de l'accueil périscolaire).

Excusé :

Monsieur BOURGEOIS (DDEN).

Ordre du jour :

- Rôle du Conseil d'école
- Résultat des élections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'école
- Effectifs des écoles et répartitions
- Règlement intérieur et Charte de la Laïcité
- Coopérative scolaire
- Projets pour l'année 2018/2019
- Nouveaux horaires de l'école et du périscolaire
- Compte-rendu des exercices incendie et confinement
- Travaux
- Questions diverses

1. Rôle du Conseil d'école :

Le Conseil d'Ecole vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école.

Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (intégration des enfants handicapés, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants).

Il peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire (rythmes scolaires).

Les dates des prochains conseils d'école sont fixées aux jeudis 21 mars et 13 juin.

2. Résultat des élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école :

Suite aux élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école du 12 octobre dernier, ont été élus pour l'école maternelle :

- en qualité de titulaires : HAYE Nadège et COUE Aline

- en qualité de suppléantes : MORNET Florence et BAUCHY Magali
Il y a eu 45 votants sur 94 électeurs inscrits (soit 47,87 % de participation).

Pour l'école élémentaire, ont été élues :

- en qualité de titulaires : BRIN Laure, DUBIN Nelly et DUPONT Audrey
- en qualité de suppléantes : FOUQUET Perrine, MARTINEAU Stéphanie et SARU Jennifer
Il y a eu 65 votants sur 113 électeurs inscrits (soit 57,52 % de taux de participation).

3. Effectifs des élèves et répartition :

A l'école maternelle :

• Karine GUILLOT TPS-PS-MS : 24 élèves (1 TPS - 19 PS - 4 MS) + 1TPS en janvier
• Catherine FOUET MS-GS : 26 élèves (11 MS - 15 GS)
Soit un effectif global de 50 élèves (51 en janvier 2019).

Interviennent également sur l'école mesdames Christine LEGARLANTEZECK (en remplacement de Fatima ATBA en arrêt maladie) et Florence TOFAN en qualité d'ATSEM.

Valérie MENARD en qualité d'AESH, accompagnante d'élèves à situation de handicap.

A l'école élémentaire :

• Marie PEROTTEAU CP-CE1 : 23 élèves (17 CP - 6 CE1)
• Sylvie COURTIN CE1-CE2 : 20 élèves (6 CE1 - 14 CE2)
• Emmanuelle FOUCHER CM1-CM2 : 24 élèves (11 CM1 - 13 CM2)
Soit un effectif global de 67 élèves (+ 2 élèves par rapport à l'année dernière)

Intervient également sur l'école madame Corinne ANQUETIL, auxiliaire de vie scolaire, les lundis et jeudis et un mercredi sur deux auprès d'un élève de CM2 à besoin éducatif particulier.

Les intervenants du RASED (Réseau d'Aide Spécialisée pour les Elèves en Difficulté) sur les écoles sont :

- Corélie CHALON : maîtresse E (difficultés dans les apprentissages)
- Olivier GEFFARD : psychologue scolaire

4. Règlement intérieur

Le règlement intérieur rappelle les informations essentielles du fonctionnement de l'école. Y est annexée la charte de la laïcité.

Le règlement intérieur et son annexe sont entérinés à l'unanimité.

5. Coopérative scolaire

Il est rappelé que les coopératives scolaires des deux écoles sont gérées et vérifiées par l'OCCE. Elles sont financées par :

- les contributions volontaires des parents d'élèves en début d'année (15 € pour un enfant, 28 € pour 2 enfants et 40 € pour 3 enfants) ;
- l'APE intervient pour aider au financement des projets pédagogiques en fonction des demandes des équipes enseignantes ;
- des subventions municipales : 305 € à Noël pour chacune des deux écoles, 10 € par élève pour les transports et sorties.
- les actions menées par les écoles (notamment la vente des photos scolaires).

Les écoles disposent également de budgets spécifiques gérés en mairie :

- 3 € par élève pour l'achat de matériel sportif pour l'école élémentaire, 2 € par élève pour l'achat de matériel sportif pour l'école maternelle. L'école maternelle émet de souhait de percevoir également 3 € par élève dans la mesure où le matériel sportif destiné aux jeunes enfants est très coûteux ;

- 30 € par élève pour l'achat des fournitures scolaires.

6. Nouveaux horaires des écoles et du périscolaire

En maternelle :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h-12h et 13h30-15h45

Mercredi : 9h-12h

En élémentaire :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h-12h15 et 13h45-15h45

Mercredi : 9h-12h

Les élèves sont accueillis le matin et l'après-midi 10 minutes avant l'entrée en classe.

Le fonctionnement de la garderie a dû être modifié depuis le retour des vacances d'automne compte tenu de la hausse très significative du nombre d'enfants à la garderie, les locaux ne pouvant accueillir que 35 enfants pour un effectif moyen de 45 élèves présents.

Concernant la garderie du matin, si l'effectif dépasse les 35, les élèves d'élémentaire volontaires sont amenés à l'école élémentaire où ils restent jusqu'à l'entrée en classe. Le vendredi matin, les élèves seront accueillis dans la bibliothèque et la classe de CM afin de ne pas déranger les activités pédagogiques complémentaires menées dans les classes de CP/CE1 et CE1/CE2.

Concernant la garderie du soir, les élèves de maternelle restent dans leur école de la sortie des classes jusqu'à 16h30 où ils regagnent la garderie. Les élèves de l'élémentaire, quant à eux, descendent dès 15h45 pour prendre le goûter à la garderie et remontent à l'élémentaire, pour les enfants volontaires et avec l'accord de leurs parents, à partir de 16h30. Ils disposent de la cour de récréation et en cas d'intempéries de la bibliothèque et de la classe des CM.

Les parents d'élèves évoquent le manque de communication quant à ce changement d'organisation et à la difficulté pour eux de savoir dans quel lieu se trouve leur enfant. Ils évoquent également le fait qu'il ne soit pas pratique que les cartables des enfants gardés à l'école élémentaire restent dans les locaux de la garderie.

Un courrier d'information sera envoyé aux parents d'élèves.

7. Projets pour l'année

→ Ecole maternelle :

Nous travaillons cette année sur l'alimentation et la transformation des aliments. Nous exploiterons les ressources locales comme les chèvres, la fabrication du pain et la visite de la chocolaterie de Foussais-Payré. Nous terminerons ce projet par une journée à Coutières, le 27 mai, avec des ateliers sur le thème « Le goût a du sens ».

- Film de Noël au CAC (le programme n'est pas sorti).

- Exposition de la MAIF sur les dangers domestiques en janvier.

- Le 11 février, concert à Coulonges avec les JMF pour les GS, les CP et tous les CE1 : « Mme Gascar, voix malgaches » - musiques du monde. Il s'agit d'un trio de deux hommes et une femme.

→ Ecole élémentaire

- 12 élèves de CE2, CM1 et CM2 ont participé le dimanche 21 octobre à l'animation dédiée aux scolaires dans le cadre de la Coulée Verte et ont permis de faire gagner à l'école une imprimante couleur Canon « Selphy ».

- Dimanche 11 novembre, lors de la commémoration du centenaire de l'armistice de la Première Guerre mondiale, des élèves volontaires déposeront une rose sur chacune des sépultures des poilus ardinois. Des élèves de CM, quant à eux, liront des textes lors de la cérémonie au Monument aux morts.

- Au vu de la rénovation des façades de l'école, toutes les classes participeront à un projet de fresque mettant en avant le thème du respect et de la citoyenneté. Les élèves bénéficieront de plusieurs interventions de la plasticienne Cathy DUVALS, laquelle était intervenue l'année précédente à l'école maternelle. Le projet se terminera au mois de juin par un vernissage.

Ce projet sera financé à hauteur de 1 250 € par l'APE (que l'équipe enseignante remercie chaleureusement), à hauteur de 450 € par la Mairie en sus de l'intervention physique des employés communaux pour la découpe et la pose des éléments de la fresque (l'équipe enseignante remercie à ce titre la Municipalité ainsi que les employés municipaux), à hauteur de 600 € par la coopérative scolaire de l'école.

- Les trois classes sont inscrites à l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré), ce qui lui permettra de participer à :

* Pour les CP-CE1 :

- ☒ des rencontres avec les classes de St Laurs et St Pompain
- ☒ de deux actions : « Basket à l'école » et « Ptit Tour » (activité cycliste)

* Pour les CE1-CE2 :

- ☒ des rencontres avec la classe de St Pompain et Villiers en Plaine
- ☒ de deux actions : « Handballons-nous » et « Ptit Golf »

* Pour les CM1-CM2 :

- ☒ des rencontres avec les classes de CM1-CM2 de St Pompain et CE2-CM1-CM2 de St Laurs ;
- ☒ de deux actions : « Ptit Golf » et journée volley-ball le 17 juin au stade Espinassou de Niort.

L'adhésion de l'école et de tous les élèves a été entièrement financée par l'APE (soit 596 €) que l'équipe enseignante remercie.

- Les élèves du CE1 au CM2 sont inscrits au concours académique de calcul mental.

- La classe de CP-CE1 est inscrite aux rituels d'Arts visuels et au défi scientifique départemental.

- La classe des CE1-CE2 est inscrite aux rituels d'Arts visuels et au permis piéton (en partenariat avec la gendarmerie).

- Les élèves de CM1 et CM2 participera au projet « Booky Reviews ». Il s'agira pour les élèves de produire des chroniques littéraires destinées à présenter des albums anglophones à leurs camarades des autres classes du secteur de collège.

- la classe de CM1-CM2 dans le cadre de la liaison avec le collège participe à des activités mathématiques d'énigmes par padlet avec une classe de 6^{ème} du collège et la classe de cycle 3 de St Laurs puis se rendra au collège pour un défi-maths dans le cadre de la semaine des mathématiques au mois de mars 2019.

- les élèves de CM2 seront accueillis le jeudi 13 juin toute la journée au collège dans le cadre de la liaison CM2-6^{ème}.

8. Compte-rendu des différents exercices de sécurité

* En maternelle :

L'exercice d'évacuation incendie a eu lieu le 12 septembre, de manière inopinée suite à un déclenchement du signal à la cantine. Il a duré 2 minutes et n'a pas rencontré de difficulté.

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté « Intrusion » (confinement des élèves dans l'enceinte de l'école) a été réalisé le 16 octobre 2018. Il a duré 10 minutes et les enfants ont été très réactifs. L'alerte se fait avec un sifflet.

* A l'élémentaire :

L'exercice d'évacuation incendie a eu lieu le 5 octobre à 14h et a duré 50" sans aucune difficulté.

L'exercice « Intrusion » a eu lieu le 12 octobre et a duré 15 minutes. Les élèves des classes de CP-CE1 et CE1-CE2 se mettent à l'abri dans la classe de CP-CE1 (seule classe qui peut être fermée à clé) et les élèves de la classe de CM1-CM2, quant à eux, se mettent à l'abri dans la bibliothèque (qu'il est possible de fermer à clé et laquelle possède moins de fenêtres).

L'alerte se fait par un signal lumineux rouge clignotant.

9. Travaux

→ Ecole maternelle

• Travaux et achat réalisés :

Durant les vacances d'automne, les deux classes ont bénéficié du changement des meubles de rangement (armoires, étagères et casiers de rangement) et sont toutes les deux beaucoup plus agréables et fonctionnelles. La réserve a été entièrement rénovée. Les enseignantes remercient la municipalité. Ces travaux ont coûté 4 500 €.

• Demande émanant de l'école :

Il faudrait que soit réparée la barrière du chemin qui descend au parking (pour les cas de fuite, entre autre).

Il serait nécessaire de poser des soufflets sur les portes d'entrée du bâtiment.

Il manque un meuble de rangement en hauteur dans les sanitaires.

→ Ecole élémentaire

• Travaux et achat réalisés :

Les façades des bâtiments ont été repeintes, pour un montant de 11 000 €.

• Demande émanant de l'école :

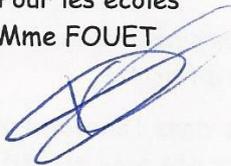
La sonnette du portail donnant sur le parking côté mairie ne fonctionne toujours pas.

Il serait nécessaire de remettre les « grooms de porte » sur les portes des sanitaires pour éviter qu'elles restent ouvertes en plein hiver. Pour les mêmes raisons, serait-il possible d'en installer sur les portes d'entrée des deux bâtiments ?

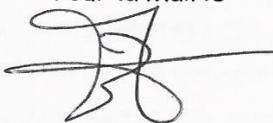
10. Points divers

Il ne sera pas installé de miroir à la sortie du nouveau parking de l'école, celui-ci serait arraché par les poids-lourds en raison de la route qui est bombée.

Pour les écoles
Mme FOUET



Pour la Mairie



Pour les parents d'élèves



Mme FOUCHER

